

# Cabinet GERLOGE

ADMINISTRATEUR DE BIENS - Siège Social : 9 Rue la Bruyère - 75009 PARIS  
S.A.S au capital de 10 000 Euros - Siret B 331 409 383 00063 - APE 6832  
GARANTIE FINANCIERE SO.C.A.F. - Transaction : 120 000€ - Gérance : 2 500 000€ - Syndic : 500 000€  
CARTES PROFESSIONNELLES CPI 75012016000007619 délivrées par CCI de France

GERANCE ☎ : 01.42.27.27.82 ✉ : gerance@gerloge.fr COMPTABILITE ☎ : 01.42.27.93.20 ✉ : compta@gerloge.fr  
LOCATION VENTE ☎ : 01.42.27.82.07 ✉ : transaction@gerloge.fr

## PROVISIONS N° 05

### Charges courantes

Copropriété : FLANDRE SUD (ASL)  
75019 PARIS

CBT GERLOGE  
9 RUE LABRUYERE  
75009 PARIS

Copropriétaire : SCI THOMAS MICHEL

Comptable : MME Sylvia BOULAN



Paris, le 19/09/2019

Page 1 / 1

**Modification du décret du 17/03/1967.** "A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante.

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du e du II de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux\*"

N° Lot	Ent.	Esc.	Et.	Type de lot	Tant.
43	U			VOLUME 43	

#### Informations

REAJUSTEMENT BUDGET 2019  
AG 06/2019 - RESOLUTION N°11

Base de calcul	Date édition	Période	Références	Exigible le	Avance trésorerie	2.480,00
Budget	19/09/2019	02/10/2019 - 02/10/2019	S.9206.00003	02/10/2019	Avances autres	0,00

Rubrique de charges	Budget Période	Tantièmes		Votre Quote-Part
		Généraux	Individuels	
Groupe de lots n° 43 VOLUME 43				
DEPENSES GENERALES	-700,00	100	31	-217,00
DEPENSES GRILLE A	-4.000,00	100	31	-1.240,00
DEPENSES GRILLE B	-100,00	100	4	-4,00
<b>Total du groupe de lots</b>				<b>-1.461,00</b>
<b>Total appel Copropriétaire</b>				<b>-1.461,00</b>

#### Relevé de compte depuis le 01/07/2019

Date	Libellé de l'opération	Débit	Crédit
01/07/2019	Solde antérieur	271,53	
29/07/2019	Appel 3 01/07/2019-30/09/2019	3.127,75	
01/10/2019	Virt GERLOGE 21		3.127,75
02/10/2019	Appel 4 01/10/2019-31/12/2019	3.127,75	
02/10/2019	Appel 5 02/10/2019-02/10/2019		1.461,00
	<b>Total du relevé</b>	<b>6.527,03</b>	<b>4.588,75</b>
	<b>Solde en notre faveur en Euros.</b>	<b>1.938,28</b>	

Coordonnées bancaires Copropriété : SDC FLANDRE SUD (ASL) - IBAN : FR7610107001180045458779886 - BIC : BREDFRPPXXX

#### Coupon à joindre impérativement à votre règlement

THOMAS MICHEL  
Référence : S.9206.00003  
Période : du 02/10/2019 au 02/10/2019  
Echéance : 02/10/2019  
Montant : 1 938,28 Euros.

Gestionnaire :  
A l'ordre de : SDC FLANDRE SUD (ASL)  
A l'adresse suivante : CABINET GERLOGE  
9 Rue la BRUYERE  
75009 PARIS